



*Ammerschwihr*  
*Terre du Kaefferkopf*

n°48

Janvier 2025

**Meilleurs voeux pour 2025**

Au fil du Wallbach

**AMMERSCHWIHR - TROIS-EPIS**

Bulletin municipal

# SOMMAIRE

◆ Les chiffres du recensement	p. 4
◆ Aux nouveaux habitants	p. 5
◆ Sur le chemin de l'école	p. 6 - 7
◆ Les travaux à l'école	p. 8 - 9
◆ Un nom pour l'école ?	p. 9
◆ Les travaux eau et assainissement	p. 10
◆ A propos des feux de cheminée	p. 11
◆ Cimetière et autorisation d'urbanisme	p. 12
◆ Infographie autorisation d'urbanisme	p. 13
◆ En cas de vente d'un bien immobilier	p. 14
◆ 55 ans d'amitié	p. 15
◆ Le 80 <sup>e</sup> anniversaire de la Libération	p. 16 - 23
◆ Un peu d'histoire : la scierie Mendelé	p. 24 - 26
◆ Le palmarès des maisons fleuries	p. 27
◆ Ça s'est passé	p. 28 - 29
◆ Onze ans d'Estivales	p. 30
◆ Le marathon de Colmar	p. 31
◆ Insolite : les abeilles et les hirondelles	p. 32
◆ Isolation thermique par l'extérieur	p. 33
◆ Datura	p. 34
◆ Le marché de producteurs	p. 35
◆ Les lumières de l'Avent	p. 36
◆ A noter	p. 37
◆ La recette des scharwas	p. 38
◆ Nos joies et nos peines	p. 39
◆ L'agenda	p. 40

Photo couverture : première neige le 22 novembre 2024  
( 10 cm de neige et -5° )



## Mairie d'Ammerschwihr

2 rue de la Reconnaissance – 68770 AMMERSCHWIHR

Tél : 03 89 47 12 24 – Fax 03 89 78 22 90

Courriel : [contactville@ammerschwihir.net](mailto:contactville@ammerschwihir.net)

Site Web : [www.ammerschwihir.fr](http://www.ammerschwihir.fr)

Directeur de la publication : Patrick Reinstettel.

Comité de rédaction : Commission 3 (Culture, communication, cérémonies) :

Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Lucie Pongratz-Gleizes, Robin Koenig, Marie Riebert-Killé, Béatrice Thomas, Eric Weibel.

Crédit photos : Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Marc Schielé, Lucie Pongratz-Gleizes, Guy Thomas, Marie-Riebert-Killé.

Conception Graphique : Imp. MOSER - 68127 NIEDERHERGHEIM (Imprimé sur papier 100% recyclé).

Tirage : 1000 exemplaires.

# Le Mot du Maire

Chers habitants d'Ammerschwihl et de Trois-Epis,

Depuis quatre ans, les crises s'enchaînent : sanitaire, démocratique et institutionnelle, géopolitique, sociale et économique, financière, écologique et climatique. La guerre se poursuit en Ukraine et de nouveaux conflits éclatent au Moyen-Orient.

Au mois de juin en France, les élections européennes ont été immédiatement suivies contre toute attente d'une dissolution et d'un scrutin législatif qui n'a pas dégagé de majorité absolue. Il m'importe ici de signaler que l'organisation matérielle de ces élections législatives inattendues à la veille des congés scolaires de l'été, a fortement reposé sur les capacités d'organisation et d'adaptation des élus et des agents municipaux.

Notre pays subit encore de nouvelles secousses avec l'annonce d'un dérapage budgétaire sans précédent, puis l'adoption par une majorité de députés d'une motion de censure déposée le 4 décembre contre le gouvernement tout juste installé en septembre dernier, engendrant ainsi la démission du gouvernement. Une situation totalement inédite dans la V<sup>ème</sup> République en plein débat budgétaire.

Au moment où notre pays est bloqué, l'existence du socle communal de proximité est plus que jamais légitimé. Avec l'équipe municipale, je continue à agir de manière responsable et équitable pour défendre les intérêts de notre territoire et de ses habitants. En 2024, grâce au dynamisme de nos associations, les activités et les possibilités de rencontres ont été préservées, et plusieurs projets d'investissement ont été réalisés. Le défi à relever est de continuer à entretenir notre patrimoine, à assurer les travaux d'entretien et de sécurité, à conduire les projets à venir, à maintenir le lien social malgré le contexte inflationniste et la baisse des concours de l'Etat. C'est grâce à une gestion rigoureuse que le cap pourra être tenu.

Après les « Estivales du jeudi » qui se sont succédées durant les mois de juillet et août, la fin de l'année 2024 a été marquée par « Les Lumières de l'avent » des 22 et 23 novembre organisée par l'Association Culturelle et Festive (ACFA). Au tout dernier moment, dans la neige et sous les rafales de vent, les structures montées sur la Place de l'Hôtel de Ville ont dû être repliées pour des questions de sécurité. L'aide apportée dans l'urgence par les élus, les services, les membres de l'ACFA pour transférer cette manifestation vers la Salle Polyvalente a été essentielle. Pour le plus grand bonheur de nos familles et des commerçants présentant leurs produits artisanaux, les membres de l'ACFA ont une nouvelle fois démontré leur efficacité et capacité d'adaptation.

Le programme dédié au 80<sup>ème</sup> Anniversaire de la Libération des communes de Kientzheim, Kaysersberg et Ammerschwihl est achevé. La formidable mobilisation de tous les acteurs a contribué à la réussite de cette manifestation d'une exceptionnelle dimension émotionnelle. Elus, associations, bénévoles, habitants, soyez-en tous sincèrement remerciés.

C'est donc plein d'espoir et de confiance que je me tourne vers l'année 2025 en comptant sur votre soutien pour que Ammerschwihl continue à être un lieu où il fait bon vivre en cette période tourmentée.

Que l'année 2025 comble vos vœux les plus chers et qu'elle se déroule sous le signe de la paix et du retour à une stabilité gouvernementale.

**Patrick Reinstettel**  
Maire d'Ammerschwihl  
Président du SIVOM des Trois Epis  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de Kaysersberg

# Recensement de la population

Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

Les populations de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (enquête réalisée en janvier/février 2022) entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

**La population municipale** (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune) **1 594 personnes**

**La population comptée à part** (notamment personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui concerne une résidence à Ammerschwihr) **30 personnes**

**La population totale** d'Ammerschwihr, **1 624 personnes**, soit la somme des deux premiers groupes.

Populations légales	2006	2011	2016	2022
Population municipale	1 875	1 839	1 799	1 594
Population comptée à part	63	70	47	30
Population totale	1 938	1 909	1 846	1 624

## Comparaison de populations millésimées

Sources : Insee, RP2016 (géographie au 01/01/2018), RP2011 (géographie au 01/01/2013) et RP2006 (géographie au 01/01/2008).

Les données détaillées sont disponibles sur le site de L'INSEE.

Du recensement de la population découlent notamment la participation de l'Etat au budget des communes et la préparation des décisions relatives aux équipements publics.

### NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Lundi	8h-12h & 16h-18h	Jeudi	8h-12h & 16h-18h
Mardi	8h-12h & 13h-17h	Vendredi	8h-12h
Mercredi	8h-12h		

### HORAIRES D'ACCUEIL A L'AGENCE POSTALE A LA MAIRIE

Du mardi au vendredi 8h30-11h30

**Dernière minute:** En raison d'un problème d'effectif, l'agence postale communale sera fermée du lundi 20 janvier au lundi 24 mars inclus. Les colis et les lettres recommandées seront à retirer à la Poste de Kaysersberg.

# Aux nouveaux habitants

Nouveaux arrivants, bienvenue à Ammerschwihl !

## Changement d'adresse

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés en vous connectant sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193)

- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV : SIV : Système d'immatriculation des véhicules)

Vous pouvez aussi utiliser ce télé-service pour signaler un changement d'adresse électronique et de numéro de téléphone (fixe ou portable), sauf pour la Caf, la MSA, la CPAM et la CGSS.

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

## Inscription sur la liste électorale

Vous pouvez effectuer cette démarche tout au long de l'année sur le site : [www.inscriptionelectorale.service-public.fr](http://www.inscriptionelectorale.service-public.fr)

## Eau et assainissement

Le relevé de votre compteur et la facture sont établis par la ville d'Ammerschwihl.

## Tri des déchets

La collecte des déchets ménagers d'Ammerschwihl est gérée par la Communauté de communes de Kaysersberg. Plus d'informations sur le tri, la collecte des déchets et les tarifs sur <https://www.cc-kaysersberg.fr>

## Lettre d'information de la commune

Facile, simple et gratuit, pensez à vous abonner à la lettre électronique de la Ville d'Ammerschwihl. Des informations ponctuelles sont délivrées régulièrement (travaux, manifestations, fermeture exceptionnelle des services, etc.)

Rendez-vous sur le site Internet de la Ville d'Ammerschwihl : [www.ammerschwihl.fr](http://www.ammerschwihl.fr)

La démarche pour s'inscrire à la Newsletter est mentionnée en page d'accueil : il suffit de laisser son adresse de messagerie.

Pensez également à surveiller vos spams.

# Sur le chemin de l'école



La rue est essentielle dans la vie des habitants d'une commune. Elle permet de circuler et de se retrouver dans des espaces de rencontre.

Aujourd'hui cependant, les rues restent très imperméabilisées, encombrées par des véhicules en stationnement, et donnent la priorité aux véhicules.

En particulier, à proximité de notre groupe scolaire, le stationnement anarchique accru, les élèves déposés ou récupérés à la va-vite en double file au détriment de leur sécurité, et la circulation dense lors des périodes d'entrée et de sortie des classes représentent un enjeu important pour la sécurité de nos enfants, pour la tranquillité des habitants et pour la qualité de l'air.

Pour pallier à cette situation, des dispositions ont été prises pour piétonniser les voies en approche de l'école maternelle et de l'école primaire.

Depuis la rentrée de septembre 2024, **l'arrêt et le stationnement sont interdits** :

- Rue du maire Philippe Rieder, côté Est et Ouest
- Rue de l'ancien hôpital, côté Est et Ouest, à partir du presbytère vers la rue du rempart
- Rue du rempart, côté Sud, le long des Immeubles sis 3 et 5 rue de l'ancien hôpital

En outre, **la circulation est interdite, les jours scolaires, de 7h30 à 17h30** :

- Rue du maire Philippe Rieder,
- Rue de l'ancien hôpital, à partir du presbytère vers la rue du rempart.

*(Ne sont pas concernés par les restrictions de circulation, les bus et cycles, les véhicules de secours incendie et de transport de malade, les véhicules de police, gendarmerie, brigades vertes, personnes exerçant une profession médicale ainsi que les auxiliaires médicaux, le service des ordures ménagères, les services de la Poste ; les employés municipaux et les habitants des n° 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 rue du maire Ph. Rieder).*

En parallèle, l'offre de stationnement a été augmentée au début de la rue du rempart à l'angle de la RD 415.



Ces espaces rendus aux piétons sur le chemin maison-école, parking-école se transforment ainsi en « rues aux enfants ainsi qu'à leurs parents ». L'accès à l'école maternelle et primaire de la rue Rieder devient ainsi un espace de rencontre apaisé. De grandes vasques colorées avec plantations ont été commandées pour marquer l'espace ainsi sécurisé. Elles seront installées au printemps.

Lors du dernier Conseil d'école, de nombreux parents ont salué l'impact positif de ces dispositions.



# Les travaux à l'école

## Remplacement du matériel informatique du Groupe scolaire

Au courant de l'été, le parc informatique du groupe scolaire a été remplacé dans sa totalité et une salle de classe a été dotée d'un tableau numérique. Dans ce cadre, les professeurs des écoles ont également perçu un nouvel ordinateur portable.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 34 550 €.

La commune de Katzenthal dans le cadre de notre partenariat a participé à cette dépense pour un montant de 3 891 €.

La contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA venant en déduction du montant de l'opération s'élève à 4 733 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 25 926 €



## Point sur les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire et du périscolaire

La mise aux normes du bloc sanitaire de l'école maternelle est achevée depuis la fin de l'été.

Il reste néanmoins quelques travaux de serrurerie à achever (courant 2025) et l'opération sera terminée.





### Création d'un trottoir rue du rempart

Faisant suite à une récente demande du Conseil d'école et pour sécuriser le trajet des enfants pour se rendre à l'école, un trottoir a été nouvellement créé au début de la rue du rempart depuis la D415.

Coût des travaux : 4 986 €

La contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA venant en déduction du montant de l'opération s'élève à 683 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 4 303 €

## Un nom pour l'école ?

La municipalité réfléchit à trouver un nom à l'école d'Ammerschwihr et fait appel à vous : vous avez jusqu'au 28 février 2025 pour déposer vos propositions/souhaits dans une boîte à idées au service d'accueil de la mairie ou par courriel : [contactville@ammerschwih.net](mailto:contactville@ammerschwih.net). Les différentes propositions seront examinées en commission municipale, puis le nom sera choisi finalement en réunion du conseil municipal.



# Des travaux encore

## Remplacement des conduites d'assainissement et d'eaux pluviales

Début juillet, la municipalité a procédé au remplacement d'une conduite d'assainissement et celle de l'eau pluviale dans la rue Rieder.

Coût des travaux : 47 000 € pour l'assainissement et 17 400 € pour l'eau pluviale.



## Réfection de branchements d'eau

En 2024, la Municipalité a poursuivi sa campagne de renouvellement des branchements d'eau des particuliers. Ce sont ainsi 12 nouveaux branchements situés en limite de propriété qui ont été renouvelés.

Coût des travaux :  
61 380 €



# A propos des feux de cheminée et d'habitations

## Les mesures de prévention essentielles...

- S'assurer de la conformité des installations de chauffage : cheminées, poêles, chaufferies et tout dispositif en général, doivent absolument être installées dans les règles de l'art.
- En période de chauffe, il est important de bien surveiller les appareils allumés.
- Les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée sont obligatoires dans tous les lieux d'habitation depuis le 8 mars 2015.
- Effectuer un bon entretien de toute installation : Il faut veiller à l'entretien régulier des chaudières. Tout conduit de fumée doit être ramoné régulièrement par un spécialiste.

## Les règles applicables...

### Est-il obligatoire de faire ramoner sa cheminée tous les ans ? Oui !

Le règlement sanitaire départemental (RSD), arrêté préfectoral fixant les règles techniques d'hygiène qui ne sont pas précisées dans d'autres textes. Celui en vigueur pour le Haut-Rhin est consultable sur le site de l'ARS. L'article 31 évoque les conduits de fumée et de ventilation ainsi que les appareils à combustion. Les dispositions concernant le ramonage sont précisées à l'article 31.6.

#### *31.6. Entretien, nettoyage et ramonage*

*... Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés et ramonés dans les conditions ci-après : Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuelle, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être, sur l'initiative des utilisateurs, vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an.*

### Est-il obligatoire d'avoir un certificat de ramonage ? Oui !

Du point de vue de la loi et de votre compagnie d'assurance, le ramonage est obligatoire et la délivrance d'un certificat l'est aussi.

#### *31.6. Entretien, nettoyage et ramonage*

*... Un certificat de ramonage doit être remis à l'utilisateur précisant le ou les conduits de fumée ramonés et attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur. Les certificats de ramonage devront être conservés par l'utilisateur pour pouvoir être produits à la requête des autorités compétentes.*

# Cimetière

## Entretien et désherber les tombes

Les communes n'ont plus l'autorisation d'utiliser des pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts et cela concerne également les cimetières.

La partie engazonnée et les allées du cimetière d'Ammerschwihr sont entretenues par les agents municipaux et l'entreprise d'insertion « L'âtre de la Vallée ». Mais il incombe à chaque concessionnaire de tombe d'entretenir la sépulture et son environnement proche pour contribuer à un environnement serein et digne.



Décision a été prise de privilégier l'engazonnement naturel, aussi est-il demandé de ne plus utiliser de gravillons autour des tombes pour faciliter le travail de tonte par les agents.

# Autorisation d'urbanisme

## A propos des autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Vous faciliterez l'instruction du dossier en déposant un dossier complet et conforme. Vous trouverez la nomenclature des pièces administratives nécessaires selon votre projet sur tous les formulaires **Cerfa**. Attention, ces documents évoluent régulièrement. Soyez attentifs à utiliser les dernières mises à jour.

La porte d'entrée informatique pour accéder aux informations complètes est la suivante <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

# Autorisation d'urbanisme

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :  
**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

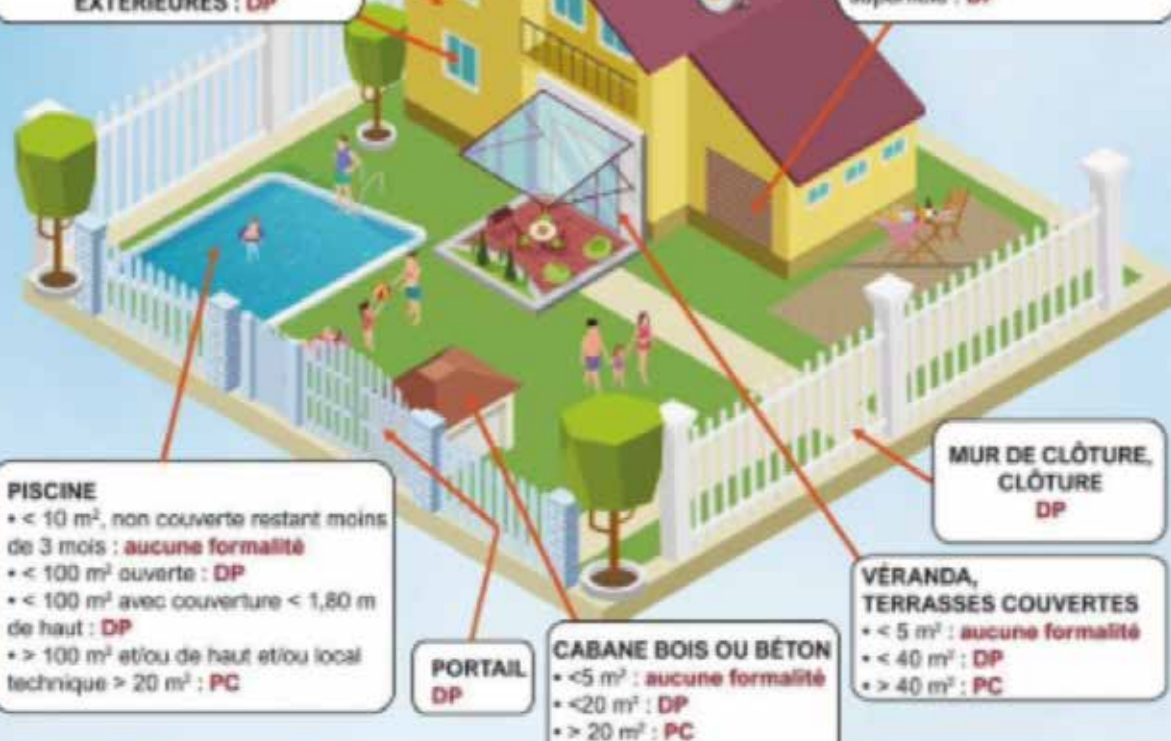
### GARAGE

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



### PISCINE

• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**

• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL  
**DP**

### CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE  
**DP**

### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

# En cas de vente d'un bien immobilier

## Contrôle obligatoire des branchements privés au réseau public en cas de vente immobilière

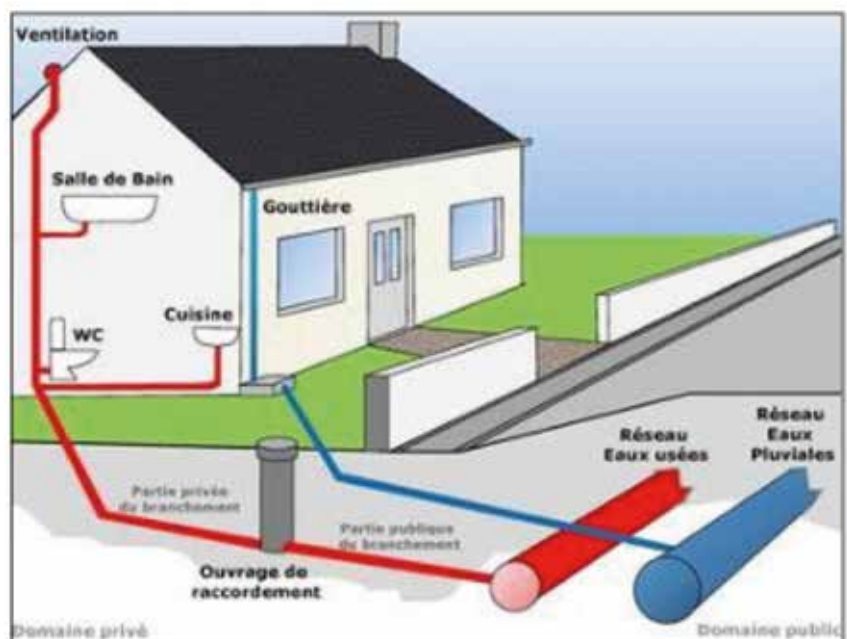
En application de l'article L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation relatif aux diagnostics, le contrôle pour l'assainissement non collectif est obligatoire en cas de vente immobilière.

Le conseil municipal a décidé d'étendre cette obligation à l'assainissement collectif. Décision en effet émise en 2024 de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être.

Cette obligation permet de vérifier la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public et bien sûr de sécuriser la vente tant pour le vendeur que pour l'acquéreur.

Les opérations de contrôle sont confiées à la Colmarienne des Eaux, à même de mener à bien cette mission et d'établir un certificat de conformité. Les frais liés aux différents contrôles sont à la charge exclusive du propriétaire de l'immeuble objet de la cession, sur la base du bordereau des prix unitaires fixé annuellement par la Colmarienne des Eaux, sachant que le prix est fonction de la nature de l'immeuble et du temps réel passé sur le terrain, au regard de la complexité et la taille du bien à contrôler.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour toute question.



*La bonne installation pour un immeuble raccordé aux réseaux publics.*

# 55 ans d'amitié



## 55 ans d'amitié avec Biesheim et le Mas-d'Agenais

Le 14 juillet 2024, la commune de Biesheim a invité la Ville d'Ammerschwirh à participer au renouvellement du serment de jumelage avec Le Mas-d'Agenais.

L'histoire qui unit nos villes trouve ses racines en 1939. En septembre 1939, alors que l'Allemagne envahit la Pologne, les Biesheimois (environ 1 000 personnes) sont contraints par un « Ordre d'évacuation » à quitter à pied leur commune pour se rendre à Ammerschwirh par l'itinéraire Widensolen, Houssen, Bennwihir où la population attendit 8 jours son évacuation en wagons à bestiaux vers le Mas d'Agenais.

Cette période d'exode a duré une année marquant le début de liens qui se sont tissés entre ces communes. Une amitié sincère a vu le jour, symbolisée par le Serment de jumelage scellé en août 1969.



Biesheim



Renouvellement

du Serment de jumelage



Le Mas-d'Agenais

**N**ous, Maires de Biesheim et du Mas-d'Agenais, librement désignés par le suffrage de nos concitoyens

- Conformément aux désirs exprimés par les deux municipalités,
- Certains de répondre aux aspirations profondes de nos populations,
- Et en signe de mutuelle reconnaissance,

nous prenons l'engagement solennel de maintenir les liens permanents entre nos deux communes, unies depuis l'exode tragique de 1939 - 1940 en renouvelant, en ce jour à Biesheim, le Serment de jumelage qui nous lie depuis le 10 août 1969.

Fait à Biesheim, le 14 juillet 2024

**Le Maire de Biesheim**  
Gérard Hug

**Le Maire du Mas-d'Agenais**  
Claude Lagarde

**Le Maire d'Ammerschwirh**  
Patrick Reinstettel

**Le Maire de Calonges**  
François Néraud

# Le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération



Dans une Alsace meurtrie, alors annexée par l'Allemagne, Kientzheim, Kaysersberg, puis Ammerschwihr sont successivement libérées les 17 et 18 décembre 1944. Ces trois communes ont été le théâtre de violents combats qui ont contribué par la suite à la libération de « la poche de Colmar » en février 1945.

Après le débarquement de Provence à partir du 15 août et la libération de Paris le 25 août, les événements s'enchaînent :

- le 21 novembre, la 1<sup>ère</sup> armée française du général de Lattre de Tassigny, arrivant de Belfort, au sud, parvient à libérer Mulhouse.
- le 23 novembre, la 2<sup>ème</sup> division blindée française du Général Leclerc perce le front dans les Vosges du Nord et libère Strasbourg.

Ribeauvillé est libérée le 3 décembre et Riquewihr le 5 décembre. Ces deux villes servent de base arrière pour les troupes américaines mises à la disposition de la 1<sup>ère</sup> Armée française du général de Lattre de Tassigny.

Une partie des troupes américaines engage de violents combats sur les hauteurs de Mittelwihr, Bennwihr et Sigolsheim. Le 64<sup>ème</sup> corps d'armée allemande défendant le nord de la poche de Colmar installe une ligne de défense s'étendant de Kaysersberg à Beblenheim. A Ammerschwihr, les allemands installent un quartier général, rue des Seigneurs. L'entrée de la vallée de la Weiss constitue alors un verrou.

C'est dans ce contexte, à quelques jours de Noël de cet hiver particulièrement rigoureux de 1944-45, dans le froid et l'humidité, que les populations de nos trois communes attendent avec anxiété leur délivrance.

Depuis le 7 décembre 1944, les habitants d'Ammerschwihr subissent les obus et les tirs d'artilleries. Dans la panique générale et sous un déluge de feu, ils se terrent au fond de leurs abris. Des obus au phosphore incendient leurs maisons.

Le 12 décembre, les Allemands lancent l'opération « Habicht » destinée à rejeter les alliés au-delà du Massif vosgien par une manœuvre en tenaille. Les moyens en renforts sont divisés en trois groupes de combats, dont un s'installe à Ammerschwihr avec une partie du corps médical et des ambulances. Durant les trois jours d'offensive, Ammerschwihr, devenue base arrière allemande, est régulièrement prise pour cible par l'artillerie américaine.

Le soir du 16 décembre, le centre et les quartiers de la ville basse ont l'aspect d'un vaste champ de ruines fumantes. Le feu, d'une extrême densité se propage dans les caves, détruisant tonneaux et récoltes.

Le 17 décembre, le CC5 tenu en réserve, engage un escadron pour libérer Kientzheim en fin d'après-midi. L'ennemi se replie vers Ammerschwihr.

L'après-midi du 18 décembre, Kaysersberg est libérée au prix de véritables combats de rue.

Le 18 décembre à 18 h 30, Ammerschwihr est libérée. Cependant, les environs sont encore aux mains de l'ennemi et il faudra encore rester dans les caves.

Après avoir subi l'occupation, les privations, les vexations, les bombardements, des conditions de vie très précaires, le calvaire des habitants d'Ammerschwihr se poursuit par un ordre d'évacuation générale donné dans la précipitation le 29 décembre. Il faudra attendre la libération de Colmar le 2 février 1945, puis la destruction du pont de Chalampé le 9 février 1945 pour voir « la poche de Colmar » résorbée.

Le 14 juillet 1949, sur la Place Rapp à Colmar, Ammerschwihr est citée au Corps d'Armée et est décorée de la Croix de Guerre.

Nos trois cités ont connu des sorts divers lors des âpres combats : Kaysersberg a eu quelques bâtiments détruits, Kientzheim en a perdu 30 %, tandis qu'Ammerschwihr est détruite à 85 %. Le vignoble a beaucoup souffert. A leur retour à Ammerschwihr, une centaine d'habitants a été installée plusieurs années dans le village provisoire constitué de baraques, en attendant que la ville soit reconstruite. Le 8 juin dernier lors de l'inauguration de la plaque mentionnant l'emplacement de ce lieu près de la chapelle Saint-Eloi, c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons découvert les instants de vie de cette période d'enfance partagée par nos aînés.

Le nombre de victimes, les destructions, l'épuisement des productions industrielles et agricoles, les évacuations et la situation des incorporés de force ne peuvent pas nous laisser indifférent, et explique que l'Alsace a payé l'un des tributs les plus lourds durant la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons le devoir de transmettre à notre jeunesse, afin que ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie ne disparaissent pas une seconde fois d'une mort encore plus terrible, celle de l'oubli.

Tout au long de la semaine du 9 au 15 décembre 2024, des manifestations se sont égrenées à Ammerschwihr par :

- deux conférences données, l'une par le professeur agrégé Jean-Marie MONTAVON, l'autre par notre historien Francis LICHTLE
- trois expositions photos, celle réalisée avec le fonds des archives municipales (Ammerschwihr avant et après la destruction), une autre avec le fonds des archives de Miss Thérèse BONNEY (Université de Californie, Berkeley) et enfin l'exposition à l'extérieur sur la place du Général De Gaulle avec les photos d'Autrefois, hier et aujourd'hui reproduites sur bâches avec le précieux concours de Guy THOMAS ;
- une exposition de maquettes (Colmar Maquettes Club) et de véhicules historiques (de l'association locale The Lost company Alsace) ;
- une balade contée sur les traces des vestiges des destructions à partir de témoignages recueillis chez les anciens au départ de la fontaine de l'homme sauvage ;



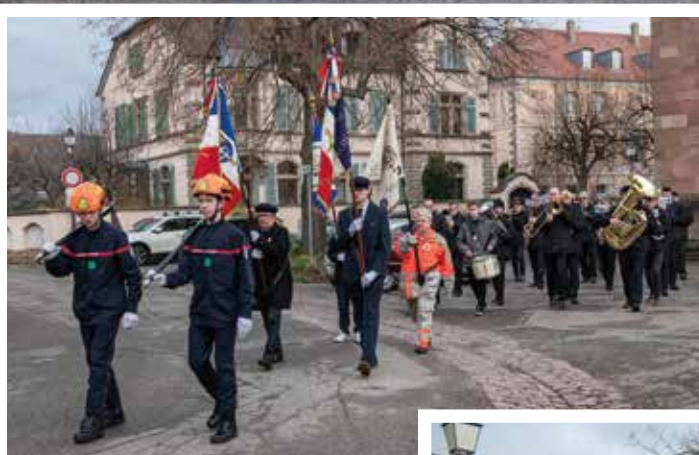
# Le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération

- la projection d'un film réalisé en 2015 par Ed. BAUMEISTER (ancien journaliste américain) dédié à Miss Thérèse BONNEY, citoyenne d'honneur de la ville, reporter-photographe de guerre, bienfaitrice de notre commune a notamment été présenté aux écoliers et au grand public en deux séances ;



- la présence de soldats du 152<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Colmar, le Chant des partisans dirigé par Jean-Georges SCHIELE interprété par les enfants de l'école, la chorale interparoissiale et la Musique municipale sont venus embellir et renforcer la solennité de la cérémonie officielle avec le dépôt de gerbes devant notre Monument aux Morts.
- le grand concert de notre Harmonie municipale donné à la Salle Polyvalente a été le point d'orgue de cette manifestation.





# Le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération



*Lundi 9/12 Conférence Jean-Marie Montavon : la Libération inachevée de l'Alsace*



*Jeudi 12/12 Conférence Francis Lichtlé : Les combats du bas de la vallée de la Weiss*



*Samedi 14/12 Projection du film sur Miss Thérèse Bonney  
avec ici au micro le réalisateur Ed Baumeister*



*Dimanche 15 Très beau concert de la Musique municipale avec chœur  
d'hommes pour La Strasbourgeoise*



*Expositions de photos Fonds Thérèse Bonney et archives municipales*



*Balade contée sur les traces des vestiges de la destruction et à l'arrivée partage de vin chaud !*



# Le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération

## Avec l'aide des reconstituteurs

Créée en 2022 à Ammerschwih, l'association The Lost Company regroupe des passionné(e)s d'histoire axés sur les batailles, l'uniformologie et le matériel de guerre alliées pendant la guerre de 1944/1945. Le président de l'association, Kevin Landmann (avec le casque Croix rouge), nous la présente :



« Notre association participe au devoir de mémoire lors de cérémonies, à la présentation du matériel pendant des camps de reconstitution et à la restauration et préservation du patrimoine militaire que l'association acquiert à travers des achats ou des dons de particuliers, exemple du dernier don en cours de restauration et reçu de la part d'un particulier d'Ammerschwih: une remorque Willys de 1944, restauration que vous pouvez suivre sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/share/14u3oG7aiH/>



*Avec les reconstituteurs de The Lost company*



Dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Colmar, un cortège de nombreux véhicules militaires d'époque traversera notre ville via la route de Colmar, rue de la 5e DB, rue du tir, Porte haute et descendra la Grand rue, rue de la gare, route de Kientzheim samedi 1er février vers 15h25 (horaire indicatif). La population est invitée à y participer et à pavoiser.

REJOIGNEZ -NOUS POUR CÉLÉBRER 80 ANS D'HISTOIRE.

**80**  
ans  
LIBÉRATION  
DE LA POCHÉ  
DE COLMAR

# DÉFILÉ DE LA LIBERTÉ

**1ER ET 2 FÉVRIER 2025**

**Samedi 1<sup>er</sup> février 2025**  
**AMMERSCHWIHR : 15H25\***

\* Horaire prévisionnel de passage du défilé

80 ANS  
LIBÉRATION  
de

COLMAR  
AGGLOMÉRATION

# Un peu d'histoire

## Un bâtiment disparu... La scierie Mendelé

Deux moulins étaient établis hors de la ville, non loin de la Weiss, alimentés par un canal de dérivation entre lesquels se trouvait jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle un pilon à chanvre. Le moulin inférieur (Niedermühle) qui nous intéresse aujourd'hui est mentionné dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle bien que son origine soit probablement antérieure, exploité en 1609 par Egenolphe Anhörnlin. Plusieurs générations de meuniers s'y succédèrent sous l'Ancien Régime, entretenant régulièrement le bâtiment qui fut reconstruit vers 1703. Plusieurs meuniers sont également mentionnés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle :

Michel Fritsch de Kogenheim de 1791 à 1816, Samuel Kriegelstein de Riquewihir de 1816 à 1822, Sébastien Peterschmitt de Rustenharth de 1822 à 1825, François Joseph Sigfrid de Ribeauvillé de 1825 à 1839 et Joseph Wermelinger de 1839 à 1850. En 1850, Pierre Joseph Hamberger, président de chambre à la Cour impériale de Colmar et son frère Antoine, capitaine retraité à Malzéville près de Nancy, investirent dans le moulin qu'ils louèrent jusqu'en 1860. Ils le vendirent le 28 mars 1860 à Georges Herrmann de Russ (Bas-Rhin) et à son gendre Joseph Schleber d'Eschau pour 18 000 frs. La propriété s'étendait alors sur 9,50 ares à laquelle se rajoutaient 18 ares de jardins et 44 de prés.



*Vue d'ensemble de la scierie en 1955*



*Vue intérieure du bâtiment principal en 1955*

Une roue à eau permettait le fonctionnement de trois meules. Le meunier avait également installé une scierie, comprenant une scie circulaire et une lame de scie actionnées par une seconde roue. Pendant la période des basses eaux, ces machines étaient à l'arrêt. On n'actionnait que deux meules simultanément. Ainsi en 1865, la scierie ne fonctionna que trois mois. Un an plus tard, le moulin inférieur hébergeait, outre la famille Herrmann, deux ouvriers-scieurs, un ouvrier meunier et deux domestiques soit neuf personnes.

La situation allait évoluer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Magnus Mendelé, originaire du canton suisse d'Uri s'installa à Kaysersberg en 1686. L'un de ses descendants, Jean Mathias, né à Kaysersberg en 1774, quitta sa ville natale pour se marier à Ammerschwihr en 1800 et s'y installer en tant que boulanger. Son petit fils Constantin fut à l'origine de l'agrandissement de la scierie.



*Publicité de la scierie en 1885*

Georges Herrmann décéda en 1877 à l'âge de 79 ans et son gendre en 1881 à 63 ans. La veuve de Georges décida de vendre le moulin et les terres y attenantes à Constantin Mendelé le 17 novembre 1883 pour 15 200 Mark payables en quatre termes. Avec l'autorisation du Bezirkspräsident, des 3 juillet 1885 et 1<sup>er</sup> mai 1893, il modernisera les installations tant au niveau de la minoterie que de la scierie et donna à l'établissement une solide assise locale. En 1904, un incendie détruisit une partie de la scierie. Un second sinistre se déclara le 26 juillet 1909 et fit 40 000 Mark de dégâts.

Au décès de Constantin en 1907, l'affaire fut reprise par son fils Eugène qui s'était également engagé dans la vie communale en siégeant au conseil municipal de 1914 à 1925 et en assumant la présidence de la musique « Union » de 1922 à 1940. En 1922, il demanda l'autorisation d'apporter des modifications aux installations hydrauliques. Venant d'acquérir en 1920 le moulin supérieur, il souhaita stopper la production de farine, et d'y héberger certains de ses employés et porter tous ses efforts sur la scierie ; son activité devenant de plus en plus croissante liée à la reconstruction des maisons détruites pendant la guerre de 1914-18. L'ancien règlement d'eau du 21 décembre 1866 fut abrogé et remplacé par un nouveau daté du 27 septembre 1922. Il put ainsi mener à bien son projet qui consistait à améliorer le bassin de retenue d'eau de 1 500 m<sup>3</sup>, à poser une conduite forcée en béton le long du canal afin d'assurer l'amenée d'eau sous pression jusqu'à l'emplacement du moteur hydraulique de la scierie et à remplacer le moteur par une turbine à axe horizontal.

# Un peu d'histoire (suite)



*Publicité de la scierie en 1928*

En mars 1945, une partie de la scierie fut la proie des flammes. Mais c'est dans la nuit du 3 au 4 janvier 1952, qu'un violent incendie fit les plus gros dégâts. L'alerte fut donnée à 2 heures par Léon Habold mais la sirène ne fonctionna pas par manque d'électricité probablement coupée par la tempête qui avait sévi la veille dans la localité en pleine reconstruction. La générale fut donc battue au son du clairon. Devant l'ampleur du sinistre, le corps local bénéficia du soutien du centre de secours de Kaysersberg, des sapeurs de Kientzheim, de Sigolsheim et d'Ostheim. Les pompiers de Colmar arrivèrent également en renfort. L'incendie fut ainsi combattu par un effectif de 120 hommes qui mirent seize lances en action. Le feu détruisit le bâtiment de fabrication de caisses et tout son matériel, les bureaux, le logement du comptable ainsi qu'un stock de bois et de planches soit près de trente millions de dégâts. L'origine du sinistre était liée à la chute d'un poteau électrique qui causa probablement un court-circuit.

Eugène Mendelé décéda le 21 avril 1952 à l'âge de 73 ans. Son fils, Eugène reprit l'affaire et reconstruisit la scierie qui s'étendait alors sur quinze bâtiments couvrant une superficie de 36 ares. En 1955, le bâtiment principal comprenait deux scies alternatives multiples, une scie alternative, une ponceuse, une scie à ruban, une scie passe-partout, une installation d'évacuation des copeaux, un atelier d'affutage et une turbine hydraulique. Un second bâtiment hébergeait une tronçonneuse et une scie circulaire. Une scie circulaire et 32 mètres de rails occupaient un troisième bâtiment. La scierie s'était naturellement spécialisée dans le sciage de grumes mais également dans la fabrication de caisses en bois et de briquettes en sciure avec une production de cinq tonnes de briquettes en l'espace de dix heures. D'autres bâtiments hébergeaient le silo à sciure, la chaufferie, le transformateur et les bureaux. Le garage abritait deux camions GMC et Man, quatre remorques, une jeep avec remorque, une voiture Citroën et une Peugeot. Le système hydraulique était régulé par quatre écluses.

Au décès d'Eugène Mendelé en janvier 1956, l'établissement fut repris par la scierie Rohmer de Munster. Le 10 juillet 1962 vers 4h30, un début d'incendie dans un entrepôt fut rapidement maîtrisé. En mars 1965, M. Schaumer, gérant des deux scieries, présenta à la Municipalité un projet de lotissement d'une vingtaine de terrains « les résidences de la Weiss » mais qui ne se concrétisa pas. Finalement, la scierie fut acquise par Jean Adam qui la fit démolir et construire son actuelle sortie d'exploitation à partir de 1968.

Francis LICHTLE

# Palmarès des maisons fleuries

## MAISON AVEC JARDIN

- 1<sup>er</sup> Madame et Monsieur Jean-Pierre WILLE
- 2<sup>e</sup> Madame et Monsieur Jean-Martin FERDER
- 3<sup>e</sup> Madame et Monsieur Jean-Raymond SPETTEL
- 4<sup>e</sup> Madame Simone ADAM
- 5<sup>e</sup> Madame et Monsieur Michel PANAGET
- 6<sup>e</sup> Madame et Monsieur Jean-Rémy GIRARDIN
- 7<sup>e</sup> Madame et Monsieur Bernard KAUFFMANN
- 8<sup>e</sup> Madame et Monsieur Rémy FROEHLICH
- 9<sup>e</sup> Monsieur Emilien STEIB
- 10<sup>e</sup> Madame et Monsieur Rémy HAAB



## TERRASSES ET BALCONS

- 1<sup>er</sup> Madame et Monsieur Maurice SCHUELLER
- 2<sup>e</sup> Monsieur Marius KLUFTS
- 3<sup>e</sup> Madame et Monsieur Jean-Pierre NOLL
- 4<sup>e</sup> Madame Antoinette FLORENCE
- 5<sup>e</sup> Madame et Monsieur Christophe STEIB
- 6<sup>e</sup> Madame et Monsieur Denis HEITZMANN
- 7<sup>e</sup> Madame et Monsieur Lionel AIMETTI
- 8<sup>e</sup> Madame et Monsieur José MONTANES
- 9<sup>e</sup> Madame et Monsieur Guy FUCHS
- 10<sup>e</sup> Madame et Monsieur François TEMPE

## COMMERCES

- 1<sup>er</sup> Restaurant Wistewala
- 2<sup>e</sup> Boulangerie-Pâtisserie Au Fournil du K

## VOIE PUBLIQUE

- 1<sup>er</sup> Messieurs Fabien GERGES et Lotfi BELQAID
- 2<sup>e</sup> Madame et Monsieur Jean-Pierre KAPPLER
- 3<sup>e</sup> Madame et Monsieur Stéphane HUNCKLER
- 4<sup>e</sup> Madame Andrée ADAM
- 5<sup>e</sup> Madame Delphine KNOERR et Monsieur Philippe RUHLMANN
- 6<sup>e</sup> Madame et Monsieur Serge CERULLO



## FENETRES

- 1<sup>er</sup> Madame et Monsieur Régis FRIES
- 2<sup>e</sup> Madame et Monsieur René SCHIELE
- 3<sup>e</sup> Madame et Monsieur Bernard RUHLMANN
- 4<sup>e</sup> Madame et Monsieur Denis SCHIELE
- 5<sup>e</sup> Madame Marguerite COLON
- 6<sup>e</sup> Madame et Monsieur Patrick FREYBURGER
- 7<sup>e</sup> Madame Marylène SCHILLINGER
- 8<sup>e</sup> Madame Lucie FREYBURGER
- 9<sup>e</sup> Monsieur Julien MULLER
- 10<sup>e</sup> Madame et Monsieur Henri EHRHART

## IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1<sup>er</sup> Madame et Monsieur Bernard WANTZ
- 2<sup>e</sup> Madame Farida BURGER
- 3<sup>e</sup> Madame Gisèle CARRE

# Ça s'est passé



23 juin : original concert de la chorale strasbourgeoise Diversio qui a fait son cinéma en interprétant des musiques de films célèbres : les retrouvez-vous en décryptant les costumes ?



6 juillet : Dégustation des vieux millésimes de la confrérie du Kaefferkopf dans la cave de l'Enfer de la maison Kuehn



13 juillet : Fête nationale défilé aux lampions et tartes flambées sur la place du général De Gaulle



21 juillet : Récital découverte du clavecin et de Rameau et Cie par Stéphane Schweitzer et les Amis des chapelles St Wendelin et St Eloi



21 et 22 septembre : Journées du Patrimoine Exposition des drapeaux des conscrits d'Ammerschwihir et photos des classes 1887 à 1960 dans la cave du prieuré de Feldbach, rue du Wetzelhof



21 et 22 septembre : Visite guidée et Exposition sur le centenaire des cloches à l'église.



11 novembre : les médaillés du mérite UNC argent à Joseph Binner et bronze à Catherine Gourvenec



17 novembre : Messe de la Saint-Hubert par les Trompes de chasse d'Ammerschwihir



8 décembre : concert d'accordéons au profit des enfants himalayens de Khorla (Népal)

# Onze ans d'Estivales déjà !

Les Estivales ont soufflé leurs 11 bougies cet été.

L'idée de réunir les habitants du village et les touristes autour d'un bon verre de vin et d'une assiette gourmande des producteurs de notre territoire a germé en mairie en 2014. Avec la volonté de l'ACFA (Association culturelle et festive d'Ammerschwihr), du maire, des associations du village et du syndicat viticole, la première édition de quatre jeudis soirs sur la place de la mairie a été mise sur pied. Le succès était au rendez vous.

Fort de cette première expérience réussie, nous avons ajouté des rendez-vous supplémentaires les années suivantes. Les fondamentaux de cette manifestation est la convivialité, le partage, la musique et la gastronomie. Chaque année, nous faisons découvrir les produits locaux et de la musique de notre territoire mais aussi de la musique et des spécialités d'ailleurs. Les Estivales sont un moment pour tous !

Même durant l'année 2020, nous avons pu assurer, malgré les gestes barrières, quatre manifestations afin de garder le contact les uns avec les autres et mettre un peu de joie dans cette période de pandémie de Covid-19, ô combien difficile pour notre village.

Les années passant, la notoriété de cette manifestation n'est plus à faire. Elle est devenue un rendez-vous incontournable des soirées d'été.

L'ACFA tient à remercier le Maire, les services techniques et administratifs de la commune, les producteurs, les vignerons, les bénévoles des associations qui représentent le cœur de cette manifestation. Ne dit-on pas que « seul on va vite, ensemble on va plus loin » ? Cela est bien vrai, car nous avons fêté nos 11 ans !

Nous espérons que ces moments de joie et de partage vont perdurer encore très longtemps.

Longue vie aux Estivales du jeudi et MERCI à tous.



# Le marathon de Colmar

Pour la 9<sup>e</sup> édition du marathon de Colmar, le 22 septembre dernier, plus de 5 500 sportif(ve)s sont passés à Ammerschwihr car, cette année pour la première fois, la première boucle de l'épreuve de 42 km en forme de bretzel empruntait d'abord les rues de la cité du Kaefferkopf. Les différentes catégories (marathon, semi-marathon, escadrille ou relais) avaient d'entrée les coteaux du Kaefferkopf dans les jambes. Il y avait même un dispositif de comptage rue de la gare. Une joyeuse animation des bénévoles encourageait les coureurs le long du parcours notamment à la fontaine de l'homme sauvage ou au ravitaillement, route de Kientzheim. Bravo à tous, sportifs et bénévoles !



# Insolite

## Les abeilles à la Chapelle Saint-Wendelin

Une nouvelle fois cet été, un essaim d'abeilles a fabriqué une superbe construction de rayons d'alvéoles au-dessus de la tête de la Vierge à la chapelle Saint-Wendelin.

Cette impressionnante ruche a été prélevée, aux aurores, à l'aide de la nacelle, par un apiculteur et un pompier.

Pour la petite histoire, des abeilles ont élu domicile, de façon permanente, dans le corps de la Vierge.



## Et des hirondelles...

Curieux phénomène observé le 31 juillet dernier quand de nombreuses hirondelles se sont rassemblées sur les toits et rebords de fenêtres en ce soir d'été. Signe d'un hiver précoce ? Il est vrai que les premières neiges ont recouvert de 10 bons centimètres nos toits et nos rues dès le 22 novembre 2024 alors que les arbres n'avaient pas encore perdu toutes leurs feuilles (voir la photo de couverture).



# Isolation thermique par l'extérieur

## Isolation thermique par l'extérieur pour les bâtiments édifiés à l'alignement des voies publiques

L'isolation thermique d'un immeuble par l'extérieur entraîne le dépôt d'une déclaration préalable car l'aspect extérieur du bâtiment est généralement impacté, voire d'un permis de construire selon le secteur envisagé.

### Une autorisation, une redevance...

L'utilisation du domaine public nécessite une autorisation du propriétaire, et ce, même si l'espace utilisé n'est que de quelques centimètres. Eu égard à la largeur de trottoir nécessaire, notamment pour des raisons d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, certains intérêts particuliers et individuels viennent s'y heurter.

Le code de l'urbanisme édicte « Lorsque le projet de construction porte sur une dépendance du domaine public, le dossier joint à la demande de permis de construire comporte une pièce exprimant l'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. » La loi ne prévoit pas la possibilité de s'affranchir des règles relatives à l'occupation du domaine public. Il est donc nécessaire d'obtenir de la collectivité compétente une autorisation d'occupation du domaine public permettant de s'assurer que le projet ne compromet pas la sécurité et la circulabilité de la rue ou de l'espace public concernés.

A noter qu'en application du code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

C'est en ce sens que le conseil municipal a validé à la fois la nécessité d'obtenir une autorisation préalable de la commune et a fixé pour 2025, comme en 2024, la redevance d'occupation du domaine public à 1 € par mois et par mètre linéaire de façade donnant sur la voie publique ou ses dépendances.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

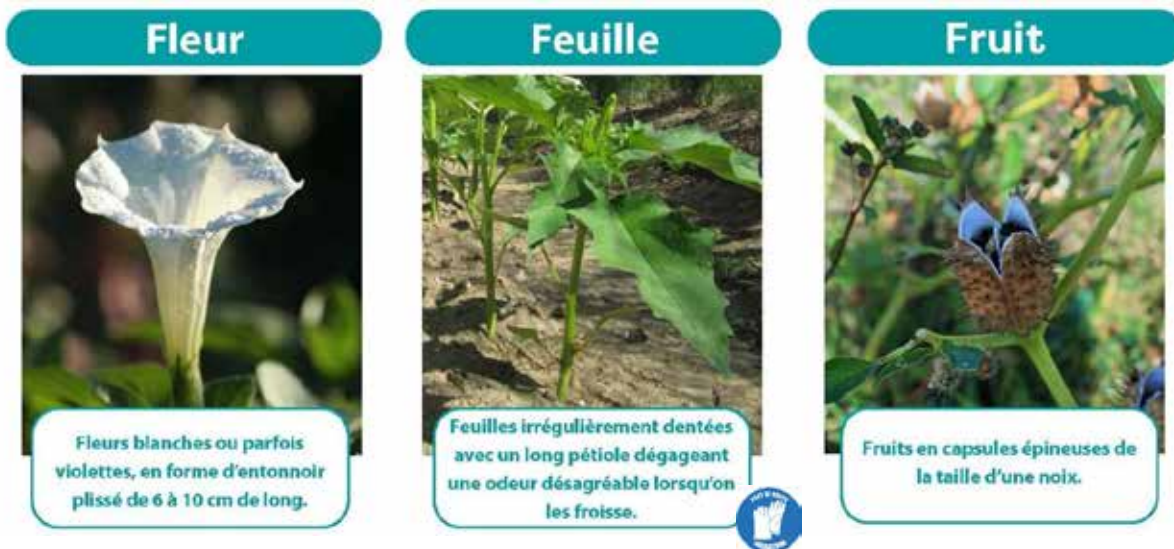


## DATURA : ATTENTION DANGER !

Vous en avez peut-être déjà entendu parler ! Et vous êtes susceptibles de le trouver en bord de champs, le long des routes ou des cours d'eau, ou même dans votre jardin : **le Datura stramoine** est une plante dite envahissante en France métropolitaine. Mais il est surtout toxique pour l'Homme et les animaux, voire mortel, notamment en cas d'ingestion.

Toutes les parties de la plante sont concernées et il suffit d'1 petite fraction de graine pour provoquer une intoxication aigüe chez un individu adulte. Sachant que la plante peut porter jusqu'à 5000 graines par pieds !

Comment le reconnaître :



Source : FICHE ESPECE // FREDON GRAND EST

Le Datura peut mesurer de 30 cm à 1 m et ses graines peuvent survivre largement plus de 10 ans dans le sol. Chaque fruit peut contenir jusqu'à 500 graines de 2 mm environ.

Extrêmement dangereux, il se propage aussi très facilement, d'où quelques précautions et réflexes indispensables :

- tenir hors de portée des enfants,
- ne jamais manipuler sans gants, se laver les mains en cas de contact direct,
- prévenir votre commune en cas de présence en nombre dans un lieu public (sentier, rond-point...); vous pouvez également signaler sa présence en adressant une photo avec la localisation de la plante à [eesh@fredon-grandest.fr](mailto:eesh@fredon-grandest.fr). Un technicien vous confirmera l'espèce et la prise en compte de votre signalement.
- arracher la plante, impérativement muni de gants, avant l'apparition des graines ; si des graines sont présentes, il vaut mieux ne rien faire, pour éviter de disséminer la plante,
- ne pas laisser de morceaux de plantes au sol (risque de marcottage),
- jeter avec les ordures ménagères (ne pas jeter dans la nature, ne pas brûler, ne pas composter).



**Soyons vigilants ensemble !**

Pour plus d'informations : [https://fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/Plaquettes/Plaquette\\_Datura\\_PRSE.c](https://fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/Plaquettes/Plaquette_Datura_PRSE.c)

# Le marché des producteurs

Pour mieux vous servir, de nouveaux producteurs se déplacent à Ammerschwihr depuis septembre dernier pour vous proposer leurs produits du terroir sur la Place de l'Hôtel de Ville à Ammerschwihr. Ci-dessous, la liste des commerçants mise à jour :

## Le mardi soir

- De 16h à 19h : **Chez Mireille** : boucherie, charcuterie, fromages et poissons, plats traiteur, produits d'exception pour les fêtes
- De 17h30 à 20h30 : **Au bon stück** : burger, pâtes alsaciennes (knepfle à la bière welche)

## Le mercredi soir, semaine impaire

- De 17h30 à 20h30 **US Alsace** : burgers

## Le vendredi matin, semaine paire

- De 9h à 13h : **Chez Mireille** : boucherie, charcuterie, plats traiteur...

## Le vendredi soir

- De 18h à 21h Lorenzo pizza : pizzas

Pour permettre l'accueil de ces commerces ambulants, le stationnement de tous véhicules est interdit :

- Les mardi et vendredi, sur l'emprise du parking Est de la Place du Général de Gaulle, parking longeant la rue des Cigognes.
- Le mercredi de 17h à 22h sur l'emprise partielle dudit parking

Les panneaux et barrières sont posés par les services municipaux.



# Les lumières de l'Avent

En raison de fortes rafales de vent, le marché de l'aveut a dû être déplacé en dernière minute à la salle polyvalente par sécurité, offrant cette année un cadre plus confortable mais peut-être moins traditionnel aux différents exposants. Saint-Nicolas a néanmoins retrouvé l'adresse et en compagnie du redoutable Hans Trapp a distribué bonbons et encouragements à faire le bien.



Grand merci aux bénévoles et au service technique de la Ville pour l'élaboration et la mise en place des décors de Noël !



# A noter

## Les avaloirs !

Les avaloirs implantés dans nos rues sont destinés à recueillir les eaux de pluie qui vont directement dans la Weiss et la nappe phréatique. N'étant pas reliés au réseau d'eaux usées, les avaloirs ne sont pas conçus pour recevoir des déchets (peinture, ciment, produits chimiques, huiles, feuilles mortes, hydrocarbures et graisses, contenu des fosses septiques) de quelque nature que ce soit.



## Eh oui, c'est l'hiver !

Pour la sécurité de tous, les habitants sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Songez également à dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.

Si le déneigement des routes est à la charge de la commune, le déblayement des trottoirs incombe aux habitants propriétaires ou locataires.



## Déjections canines



Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

# La Recette

« Scherwe » ou « Scharwa » aussi appelées Roussettes  
Beignets de carnaval d'Alsace

Préparation : 15 minutes

Repos: 2 heures

Cuisson : 30 minutes

## Ingrédients :

500 g. de farine - 125 g. de beurre

3 cuillerées à soupe de crème aigre - 3 œufs

1 cuillerée à soupe d'eau de fleurs d'oranger

1 pincée de sel - 2 cuillerées à soupe de sucre

1 cuillerée à soupe de kirsch - grande friture.



## Préparation :

Mélanger la farine, les œufs, le sel, le sucre, ajouter le beurre ramolli et la crème. Parfumer au kirsch et à la fleur d'oranger. Bien travailler la pâte ; la laisser reposer 2 heures, puis en faire une abaisse assez mince. Découper à la roulette en losanges, rectangles ou ronds à l'aide d'un verre, inciser au milieu. Faire frire à grande friture. Servir ces roussettes chaudes ou froides, saupoudrées de sucre semoule.

Ces gâteaux se conservent pendant 8 jours au frais. On peut ajouter de la cannelle au sucre de saupoudrage.

**La COM' de Sylvie**  
Le caméléon qui s'adapte à vos besoins !  
et fait **décoller votre visibilité !**

Réseaux sociaux . Flyer . Carte de visite . Roll-up  
Signature de mail . E-mailing . Gestion de sites internet

☎ 06 03 73 02 90  
✉ lacomdesylvie@gmail.com  
📍 68770 AMMERSCHWIHR

Sylvie Colin  
Communication  
Digitale & Print

RCS Colmar - SIRET n° 927 622 365 000 17

## Merci à nos annonceurs

**Votre confiance,  
notre bienveillance !**

**Électricité  
générale**  
06 20 32 47 05

**Dépannage 7j/7**

- Électricité neuf & rénovation
- Mise en conformité
- Particuliers & professionnels
- Énergies renouvelables

contact@electricite-heil.fr  
03 89 47 16 95 - 68770 Ammerschwih

# L'état-civil

## Nos joies, nos peines

### Naissances

18/06/2024 à Colmar	Gustave Léonce GEORG ADAM
24/06/2024 à Ammerschwihr	Harmonie EL GHARBI
05/07/2024 à Colmar	Victor KAPPLER
13/08/2024 à Colmar	Asgeir Claudia Annie NOLETTA
10/09/2024 à Colmar	Andrea Camille Adelino DA SILVA
25/10/2024 à Colmar	Chloé FONNE
11/11/2024 à Colmar	Milena Eglantine Athéna FURSTOSS
20/12/2024 à Colmar	Matthew Frédéric TOUSSAINT

### Décès

19/06/2024	Marie-Georgette MEYER née STOERCKEL 89 ans
02/07/2024	Nicolas BOESCH 52 ans
04/07/2024	Alain Jacques OTT 64 ans
22/09/2024	Elisa WACKENTHALER née GIRARDIN 95 ans
11/10/2024	Pascal André Jean Luc HEIDET 62 ans
11/10/2024	Roger François Jean Louis MATHAUD 96 ans
19/11/2024	Jean Claude René FRITSCH 78 ans
30/11/2024	Paulette Françoise WENDLING née KEPFER 75 ans

### Mariage

24/08/2024	Alain MARCINEK et Marion Sylvie FLIEGAUFF
31/08/2024	Benoît Marie Régis BEAUVIR et Lauriane MULLER

### Noces d'Or

Anseldo BRAGHETTO et Micheline BENARD mariés le 12/10/1974 à Hattstatt



# L'agenda

**Vendredi 24 janvier à 18h30** : Cérémonie des vœux, salle des fêtes de l'hôtel de ville

**Samedi 1<sup>er</sup> février vers 15h20** : passage du défilé de la liberté (pour commémorer le 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Colmar, un cortège de véhicules militaires d'époque passera route de Colmar, rue de la 5<sup>e</sup> DB, rue du tir, Grand rue, rue de la gare, route de Kientzheim)

**Vendredi 14 février 16h30-19h30** : Don du sang, association des donneurs de sang, préau de l'école

**Dimanche 16 février 9h-16h** : Puces des couturières (complet) Association familiale, salle polyvalente

**Dimanche 2 mars 11h30** : Fête des aînés, salle polyvalente

**Ven 7, Sam 8, dimanche 9 mars** : Salon des vins, confrérie du Kaefferkopf, salle polyvalente

**Samedi 15 mars 20h** : concert de printemps de la Musique municipale, salle polyvalente

**Ven 4 (17h30-19h, dépôt) Samedi 5 avril (9h30-14h, vente)** : Bourse qui roule, préau de l'école

**Mercredi 7 mai 16h30 - 19h30** : Don du sang, association des donneurs de sang, préau de l'école

**Jeudi 8 mai** : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

**Dimanche 18 mai** : concert de la chorale Diversio, Conseil de Fabrique, église Saint-Martin

**Dimanche 8 juin** : Marché aux puces, amicale des sapeurs-pompiers, centre-ville

**Dimanche 15 juin** : marche gourmande, ACFA

**Samedi 21 juin** : journée citoyenne

**Jeudi 3 juillet** : début des Estivales du jeudi, ACFA, place du Général de Gaulle



Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre de la Ville d'Ammerschwihr  
<http://www.ammerschwihr.fr> « rubrique Newsletter »